



[Pour une info libre sur l'écologie, soutenez Reporterre. Cliquer ici](#)

## La téléphonie 4 G augmente le niveau d'exposition électromagnétique

Janine Le Calvez (Silence)

mardi 15 avril 2014

Dans la quasi-indifférence, la technologie 4 G de téléphonie mobile se répand dans le pays. Mais elle est encore plus problématique pour la santé que les systèmes antérieurs.

A peine la génération technique 3 G de téléphonie mobile s'est-elle généralisée que la 4 G est répandue par les opérateurs et l'Etat. Justification : pouvoir recevoir toujours plus de données sur les appareils mobiles. Conséquence : un niveau d'exposition accru de la population aux ondes électromagnétiques.

Pour y voir plus clair, *Silence* a interrogé Janine Le Calvez, présidente de [l'association Priartem](#) (Pour une réglementation des implantations d'antennes relais et de téléphonie mobile).

### A quoi sert la 4 G ?

**Janine Le Calvez** - Après la 2 G, dont l'objet était de permettre de téléphoner d'un téléphone mobile et donc de transmettre à distance de la voix, est venue la 3 G qui permet de transmettre non seulement de la voix mais aussi des données, des images, des vidéos...

Mais cette dernière technologie ne permet pas d'avoir un accès aussi important (limite de volume) et aussi rapide aux données que l'internet domestique, d'où la justification d'une nouvelle génération de technologie communicante, la 4 G. Selon les opérateurs, elle permet un accès aussi rapide sur les mobiles que les liaisons internet filaires pour des volumes aussi importants.

Ceci répond-il à un besoin social ? Pour les opérateurs, ce n'est pas le problème. Il s'agit, pour eux, de renouveler toujours plus rapidement leurs offres afin de multiplier les ventes d'appareils et de forfaits.

### La 4 G accroît-elle le niveau de champ électromagnétique ? Qu'en est-il des antennes-relais intégrées dans les "box" internet ?

Les différentes générations de téléphonie mobile ne se substituent pas les unes aux autres mais se superposent, superposant également les réseaux qui les sous-tendent. Donc aujourd'hui non seulement nous n'avons pas un réseau par opérateur mais plusieurs réseaux pour chacun des opérateurs.

Cette multiplication d'antennes et d'applications différentes a une incidence directe sur le niveau d'exposition de la population. Celle-ci a été évaluée lors des travaux d'expérimentation de réduction des expositions qui ont fait suite au Grenelle des ondes. Dans le rapport final de ces expérimentations, [rendu public, en août 2013](#), on lit ainsi :

*"L'ajout de la 4 G dans les simulations dans sept communes pilotes illustrant les différents types d'environnements géographiques montre que l'exposition augmente, tout en restant inférieure aux seuils*

*réglementaires.*

*Sur la base des hypothèses prises par le COPIC et en général, l'exposition moyenne simulée avec l'ajout d'antennes 4 G théoriques augmente au sol et en façade, de 50% environ... »*

Le développement de la 4 G, tel qu'il se fait aujourd'hui, apparaît donc en contradiction avec la recommandation de réduction des expositions formulée par l'Agence de sécurité sanitaire - AFSSET devenue ANSES – dès 2009 et confirmée en 2013.

Par ailleurs, la 4 G utilise des fréquences qui lui sont propres, le 800 MHz fréquence libérée lors du passage à la TNT et le 2600 MHz. Cette dernière non utilisée jusqu'alors va venir s'ajouter aux fréquences antérieures : 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz, 2400 MHz. Or des études ont montré qu'à chaque fréquence se trouvent associés des effets spécifiques. On vient ainsi de complexifier encore le contexte électromagnétique dans lequel nous vivons sans qu'en soient évaluées les conséquences sanitaires.

L'arrivée du quatrième opérateur – Free – ainsi que le développement des réseaux 4G posent de façon accrue les difficultés rencontrées dans la recherche de nouveaux sites pour installer les antennes-relais. D'où l'idée lumineuse, lancée grandeur nature en premier lieu par Free, dès la 3G, d'intégrer dans les "box" internet de petites antennes-relais appelées femtocells, activées par défaut.

*« La femtocell est une mini station de base. L'ordre des grandeurs se décroît ainsi : macro, micro, pico, femto. Cette dernière est connectée à un accès internet pour relier le réseau de l'opérateur mobile. Cette cellule va permettre de couvrir l'intérieur des bâtiments (indoor) de manière parfaite et à faible coût. »* Voilà ce que l'on peut lire [sur le site Univers freebox](#).

Au premier abord on peut être tenté de penser que c'est une bonne chose puisque cela peut éviter l'installation d'un certain nombre de stations de base extérieures. Le gros problème est que cela en fait une source d'émission proche, voire très proche, ce qui se traduit par une augmentation du niveau d'exposition intérieur. Il s'agit là donc d'une très mauvaise idée d'autant qu'elle s'accompagne d'une absence totale d'information.

### **Comment peut-on bloquer l'installation d'antennes ?**

La jurisprudence a réduit fortement les possibilités d'agir des élus locaux et de recours des riverains.

Le Conseil d'Etat par des arrêts en date du 26 octobre 2011 a limité les pouvoirs des élus en stipulant que seules les autorités de l'Etat désignées par la loi (ministre, ARCEP, ANFR) sont compétentes pour réglementer de façon générale l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile.

Le Tribunal des conflits, par sa décision du 14 mai 2012 a limité les possibilités de recours des riverains.

La seule possibilité est donc de mettre en œuvre une mobilisation citoyenne suffisante pour bloquer l'installation. Ce n'est pas facile mais nous n'avons pas le choix si nous voulons pouvoir continuer à agir sur notre environnement.

**Source :** Article transmis par la Revue *Silence*, dont *Reporterre* est partenaire.